

PROVINCE DE QUÉBEC38^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 21 DÉCEMBRE 2007

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 21 décembre 2007

Aujourd'hui, à quatorze heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- n^o 16 Loi modifiant la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec et la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal
- n^o 32 Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques (*titre modifié*)
- n^o 39 Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives
- n^o 42 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude
- n^o 44 Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Finances
- n^o 46 Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique
- n^o 52 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite du secteur public
- n^o 198 Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant
- n^o 204 Loi concernant la Ville de Lévis
- n^o 206 Loi concernant la Ville de Saint-Jérôme
- n^o 207 Loi modifiant la Loi concernant Le Club de Golf Boucherville

n^o 208 Loi modifiant la Loi concernant L'Union des municipalités de la province de Québec (Union of Municipalities of the Province of Québec)

n^o 209 Loi concernant Marie Francine Sonia Sophie Bisson

n^o 210 Loi constituant la Société du chemin de fer de la Gaspésie

n^o 211 Loi modifiant la Loi concernant la Ville de Varennes

n^o 212 Loi concernant la Ville de Matane

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.